

## RÈGLEMENT POUR LA PRÉ-ADMISSION

Formation :

# Maîtrise des Risques Industriels par apprentissage

La formation « **Maîtrise des Risques Industriels** » (MRI) permet la délivrance du diplôme d'« **Ingénieur de l'INSA Centre Val de Loire, spécialité Gestion des Risques** » certifié par la CTI.

**Nombre de places offertes :** 30 places

### Modalités de candidature

L'admission pour la formation MRI par apprentissage fait l'objet d'un recrutement distinct des concours du groupe INSA. Les candidatures se font uniquement sur le site : [https://candidats.insa-cvl.fr/arexis\\_icf/](https://candidats.insa-cvl.fr/arexis_icf/)

Chaque candidat devra créer son compte et **confirmer en utilisant son adresse mail** pour déposer sa candidature sur la plateforme.

Les dossiers doivent être déposés au plus tard à la date indiquée dans le calendrier ci-après. Un accusé de réception du dossier le déclarant complet ou incomplet est envoyé par courriel systématiquement aux candidats.

Les candidats peuvent également prendre connaissance du présent règlement sur le site de l'INSA Centre Val de Loire. <https://www.insa-centrevaldeloire.fr/fr/formation/apprentissage/maitrise-des-risques-industriels-mri>

La recevabilité administrative du dossier est d'abord vérifiée (formation compatible, exigences administratives : limite d'âge, dernières études supérieures).

Si le dossier n'est pas recevable administrativement, le candidat est informé et les frais de dossier ne sont pas perçus. Aucun candidat ne pourra être admis s'il atteint l'âge de 30 ans avant la signature de son contrat d'apprentissage (sauf pour les cas prévus par le législateur : voir le site <http://www.service-public.fr/>)

### Liste des diplômes et parcours compatibles pour l'entrée en première année d'apprentissage MRI :

#### • **Candidats titulaires d'un Bachelor Universitaire de Technologie – (BUT2) ou (BUT 3) :**

- Génie électrique et informatique industrielle (GEII)
- Génie mécanique et productique (GMP)
- Mesures physiques (MP)
- Sciences et génie des matériaux (SGM)
- Hygiène sécurité environnement (HSE)
- Génie chimique-génie des procédés (GC-GP)
- Génie civil-construction durable (GC-CD)
- Génie thermique et énergie (GTE)
- Chimie

#### • **Candidats issus de Classe Préparatoire aux Grandes Écoles - CPGE :**

- Mathématiques et science Physiques (MP)
- Physique Chimie (PC)
- Physique et Technologie (PT)
- Physique et Sciences Industrielles (PSI)
- Technologie et Sciences Industrielles (TSI)
- Technologie Physique et Chimie (TPC)
- Mathématiques, Physique et Informatique (MPI)
- Année préparatoire d'Adaptation pour Techniciens Supérieurs (ATS)
- Cycles préparatoires intégrés d'écoles d'ingénieurs

#### • **Candidats justifiant d'un niveau validé Licence scientifique (L2/L3) des spécialités adaptées**

#### • **Candidats ayant obtenu un diplôme Bac+2 par la validation des acquis de l'expérience avec les spécialités adaptées**

#### • **Candidats titulaires de diplômes français ou étrangers de niveau équivalent.**

Dans chacune de ces catégories, les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme ou validé au moins 120 crédits ECTS à la rentrée universitaire de cette formation.

Dans le cadre de la formation continue diplômante, cette formation s'adresse à des professionnels ou demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme de niveau minimum BAC+2 complété par au moins trois ans d'expérience professionnelle.

### Frais de candidature

Le montant des frais de candidature s'élève à **105 euros**. (*Sous réserve de publication d'un arrêté rectificatif*).

Les frais de dossier restent acquis, que le candidat soit sélectionné ou non et qu'il confirme ou non son admission éventuelle. *Aucun remboursement ne sera effectué.*

*Cas particulier visant à une exonération des Frais de candidature :*

- 1) Les candidats boursiers 2025-2026
- 2) Les étudiants déjà inscrits dans un INSA
- 3) Pour la rentrée 2026, dans le cas de candidature à **plusieurs formations d'ingénieurs de l'INSA Centre val de Loire**. Ces droits ne sont dus qu'une seule fois. (Sont concernées les candidatures en formation par apprentissage GSI, MRI ou ERE), ou sous statut étudiant via le concours commun du Groupe INSA (justificatif paiement à nous fournir obligatoirement).

### Jury d'admission

Les délibérations d'admissibilité et d'admission sont prononcées par le jury d'admission. **Le jury est souverain.**

Le jury d'admission est présidé par le Directeur de l'INSA Centre Val de Loire ou son représentant. Il peut comporter notamment le Responsable de la formation par l'apprentissage (MRI) de l'INSA Centre Val de Loire, des enseignants de la formation et le Directeur du CFSA Hubert Curien.

### Épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat. Les candidats déclarés admissibles sont alors convoqués par l'administration pour l'épreuve d'admission.

Les résultats de l'admissibilité sont envoyés individuellement aux candidats par courrier électronique.

### Épreuve d'admission

Les candidats déclarés admissibles sont convoqués à l'épreuve d'admission qui se déroulera en distanciel.

L'épreuve d'admission se déroule en 2 parties (une absence à l'une des épreuves d'admission est éliminatoire).

- Un entretien pour évaluer sa culture générale ainsi que ses connaissances scientifiques, sa motivation pour le métier d'ingénieur et la cohérence de son projet professionnel.
- Un entretien professionnel (bilan et/ou projet professionnel).

### Admission

L'admission est prononcée par le jury à l'issue des entretiens.

Les candidats sont informés par courriel de la décision prise à leur égard.

L'admission définitive est définitive sous réserve :

- de l'obtention du diplôme préparé ou la validation des 120 crédits ECTS,
- de la signature d'un contrat d'apprentissage,

L'école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à la visite médicale réalisée dans le cadre du contrat d'apprentissage concluant à l'aptitude du candidat à occuper le poste proposé.

Chaque candidat admis doit faire connaître son acceptation ou son refus dans les délais qui lui sont notifiés. En cas de refus ou de non-respect des délais prescrits, il est considéré comme démissionnaire et perd le bénéfice de son admission

### Sanctions

Toute infraction, fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements et documents fournis lors de l'inscription, soit pendant les épreuves, et plus généralement durant toutes les étapes de la procédure, pourront entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du processus d'admission ou l'annulation de l'admission si elles sont constatées après la décision du jury, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

Ce règlement est destiné à fournir l'ensemble des informations relatives aux admissions.

Dès son inscription, chaque candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant sur ce règlement.

### Calendrier de sélection des candidats 2026 :

Janvier 2026	Ouverture des candidatures
<b>Lundi 23 Mars 2026</b>	Date limite de dépôt du dossier de candidature <b>Session 1 – Session Principale</b>
<b>Lundi 20 Avril 2026</b>	Date limite de dépôt du dossier de candidature <b>Session 2 – En fonction des places disponibles</b>
<b>Lundi 1<sup>er</sup> Juin 2026</b>	Date limite de dépôt du dossier de candidature <b>Session 3 – En fonction des places disponibles</b>

Les dossiers reçus seront analysés et les candidats informés de leur admissibilité dans un délai de maximum de 15 jours à compter de la date limite de dépôt.

Les candidats déclarés admissibles seront alors convoqués aux épreuves d'admission - **en distanciel**

Des sessions anticipées peuvent être faites sur demande pour les étudiants en mobilité internationale (ou par Visio).

#### **Session complémentaire :**

Pour les candidats qui n'ont pu participer aux sessions principales, une session complémentaire sera organisée dans la limite des places disponibles.